

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-308**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 16 février 2021, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-EM-308 décrétant une dépense et un emprunt de 1 250 000 \$ pour la réfection de la chaussée, le drainage et le bouclage du réseau de distribution de l'eau potable de la rue Brissette (phase II).

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 juin 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 16 février 2021 ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 juin 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière